



# imaging

# Demain

Bimensuel togolais d'information générale | N°0027 Vendredi 18 juin 2021

Dossier

## Coopération ACP-UE :

# Un partenariat renforcé.

Page 4



Professeur Robert Dussey  
Ministre des Affaires Étrangères, de  
l'Intégration Régionale et des Togoais  
de l'Extérieur  
Négociateur en chef de l'OEACP

Jutta Urpilainen  
Commissaire aux partenariats internatio-  
naux de l'Union Européenne,  
Négociateur en chef de l'UE

## Vivement demain

Un Hub créatif inauguré à Dapaong par la Ministre Myriam Dossou d'Almeida P.2



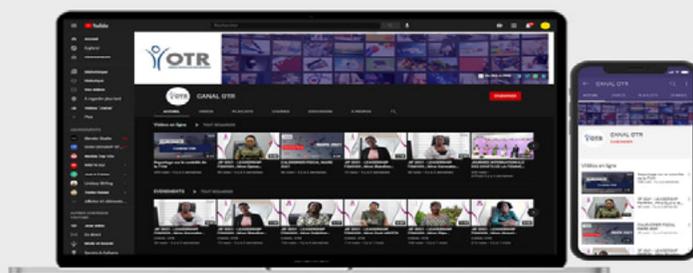
## Entreprises

Bonici Pizza s'implante au Togo P.7



## Social

Prix à la consommation: Tout faire pour freiner la hausse



RETROUVEZ L'OTR SUR



# CANAL OTR

## Un Hub créatif inauguré à Dapaong par la ministre Myriam Dossou d'Almeida

Après « Nunya Lab », ouvert à Lomé en novembre 2019, un deuxième incubateur des jeunes entrepreneurs, « Banm Lab », aussi créé par le FAIEJ avec l'appui du PNUD, est inauguré fin mai dernier à Dapaong. Ce centre devra soutenir les porteurs de projets innovants à les murir et à les faire éclore dans la région des Savanes.

Poursuivant une visite à l'intérieur du pays, vers fin mai, la Ministre du Développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, Myriam Dossou-d'Almeida, s'est rendue

jeunes de la préfecture de Tône, les promoteurs de « Nunya Lab Lomé » ont entretenu l'assistance sur l'expérience de cet incubateur qui est un succès selon eux. Quant aux jeunes et aux start-ups de la

avantages comparatifs et compétitifs.

« Généralement, nous (l'incubateur « Nunya Lab ») optons pour les innovations technologiques », mais à Dapaong, « nous allons évoluer vers

Hub d'innovation digitale suivant la feuille de route 2020-2025 du gouvernement », ont souligné les responsables du FAIEJ.

« Le lancement de l'incubateur Banm Lab, dans la série des Nunya

trouver des solutions qui participent au développement économique de la région mais aussi à l'insertion de l'entrepreneuriat, à travers l'innovation », a poursuivi Madame G B A D A M A S S I - MIVEDOR. L'incubateur Banm Lab trouve donc, « des

d'entrepreneuriat, d'innovation est que « la création de la richesse passe par la promotion de l'entrepreneuriat qui permet de créer des emplois décents et des revenus pour les populations en vue de réduire la pauvreté, les inégalités, afin de donner les moyens à l'état d'investir dans les secteurs sociaux, dans l'éducation, la santé et d'autres secteurs ».

Pour la Ministre du Développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, « la diversité d'initiatives en faveur de l'employabilité des jeunes et de leur plein épanouissement, et la synergie d'action entre les intervenants visent, à n'en point douter, à apporter des réponses adaptées, de

solutions numériques certes mais pour des opportunités économiques qui valorisent la région », a rassuré la Directrice.

Le PNUD a contribué avec environ 70 millions de francs CFA à la mise en place de ce centre d'incubateur. Jeune femme, économiste nationale au sein de l'organisme onusien, Ngame Bougonou, présente lors de la cérémonie, a estimé que l'intérêt du PNUD à travailler en partenariat avec le ministère du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes pour mettre en place, sur tout le territoire, des incubateurs

solutions spécifiques aux différents profils de jeunes togolais ».

« De belles prouesses, de belles idées innovantes, ont pris corps en seulement deux ans de vie de Nunya Lab Lomé », s'est réjoui Madame DOSSOU-d'ALMEIDA qui a félicité la jeunesse togolaise pour son sens de l'innovation.

« Votre appropriation de ces incubateurs amènera le gouvernement et les partenaires à multiplier les Nunya lab au delà des cinq qui sont déjà prévus en collaboration et en coopération avec le PNUD », a-t-elle lancé à l'endroit des jeunes.

Cecile Sossou



L'incubateur Banm Lab



La ministre Myriam Dossou-d'Almeida visite les locaux

à Dapaong, dans la préfecture de Tône. Elle a présidé dans cette ville du nord du pays, le 21 mai, la cérémonie de lancement officiel des activités du centre « Nunya Lab Dapaong » ou « BanmLab ». C'est le deuxième incubateur mis en œuvre par le Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ) après « Nunya Lab Lomé », installé à la maison des jeunes d'Amadahomé, qui a commencé ses activités le 05 novembre 2019.

Au cours de l'événement, retransmis en ligne, qui a rassemblé en présentiel quelques personnalités administratives et des

région des savanes, ils ont eu à exposer leurs produits d'innovation afin de ressortir la pertinence des solutions aussi numériques qu'innovantes apportées par leurs soins dans la résolution des problèmes socio-économiques identifiés dans leur environnement.

Justement, l'incubateur « Banm Lab », dont les locaux sont au sein de la maison des jeunes de Dapaong, permettra de promouvoir, à travers les jeunes entrepreneurs et les start-ups, des solutions innovantes dans les secteurs porteurs clés du développement de la région des Savanes autour de ses

des secteurs comme l'agriculture, l'élevage, l'environnement et l'écologie, la culture, l'artisanat, les transports et les services. Nous allons apporter des innovations dans les procédures et le fonctionnement pour améliorer tous ces secteurs du mieux que nous pourrons », a expliqué David Latieyi, Coordonateur Nunya Lab Dapaong.

« La mise en œuvre du programme de déploiement des incubateurs en région par le ministère en charge de la jeunesse contribuera au développement d'un

Lab, s'inscrit dans les projets de société du Chef de l'Etat qui stipule la poursuite de la mise en place des incubateurs de créativité pour les jeunes à raison d'au moins un (1) par région économique du pays » a rappelé Sahouda G B A D A M A S S I - MIVEDOR, la Directrice du FAIEJ.

La démarche à Banm Lab « consiste à mettre tous les acteurs ensemble, les jeunes, les promoteurs d'activités économiques et de projets, les producteurs, les acteurs économiques de la région, toute la communauté et

# Le civisme fiscal gagne les cœurs au Togo

*Avec les réformes orientées vers le consentement volontaire à l'impôt payant, de plus en plus de Togolais comprennent son bien-fondé et s'en acquittent librement.*

**A**u rond point de Baguida, une banlieue située au sud-est de Lomé la capitale du Togo, la vieille dame ne voulait payer que 200 francs CFA et descendre en face de l'hôtel Sarakawa, à quelques km, vers l'ouest. « C'est à 400 FCFA ! » lui rétorque Pierrot, chauffeur de taxi, qui demande à sa cliente d'ajouter, au moins, 50 francs. La passagère rentre dans la voiture, sans dire un mot de plus.

Mardi 15 juin 2021. Dans un t-shirt blanc, cache-nez au menton, Pierrot emprunte comme il en a l'habitude, la nationale N2. Chauffeur de taxi depuis quelques années, ce cinquantenaire doit payer un peu plus cher, depuis deux jours, le carburant. C'est la première augmentation de carburant au Togo depuis le début de la crise sanitaire, il y a un peu plus d'un an. Aussi, le paiement d'une nouvelle taxe, la Taxe sur les Véhicules à Moteur (TVM), qu'il a la possibilité de verser par tranche, vient-il s'ajouter aux dépenses de ce père de trois (03) enfants.

C'est au centre des impôts de Baguida, dans la commune de Golfe 6, qu'il a payé, fin avril

dernier, un acompte de la nouvelle taxe en plus de l'Impôt sur le Revenu des Transporteurs Routiers (IRTR) dont il s'acquitte chaque fin de trimestre.

« On sait que l'Etat doit vivre des impôts et taxes et moi, je les paie toujours », explique-t-il, après avoir descendu à la station de Fontana, les trois passagers qu'il a pris. « Je suis toujours à jour, et lors des contrôles, je montre ma quittance avec fierté. Je reste toujours serein », a-t-il poursuivi.

Ce taximan dit n'avoir aucun regret à s'acquitter de ses obligations fiscales. Tout comme lui, Ben Gerson, déclare payer régulièrement son IRTR, sans attendre un avertissement ou une sanction. Adossé contre une des voitures stationnées sur un parking à la plage, le Président de l'Association des Conducteurs de taxis de Hollando, section Fontana, dit, avec sourire, dans l'ambiance des va-et-vient des passants, comprendre que la nouvelle taxe, TVM fasse grincer les dents : « Un nouvel impôt crée toujours des suspicions », car, « les collègues se demandent toujours à quoi devra-t-il servir ».

« Le réseau routier togolais a besoin d'être élargi et surtout d'être

mieux entretenu, ce qui nécessite des fonds supplémentaires. C'est dans le souci d'améliorer l'entretien de nos routes qu'a été instituée la Taxe sur les Véhicules à Moteur (TVM) », explique, régulièrement, l'Office Togolais des Recettes (OTR).

Dans cette institution, malgré la crise sanitaire, ses effets et les restrictions qu'elle a engendrées, la moisson a été satisfaisante en 2020, preuve des réformes orientées vers le consentement volontaire à l'impôt.

Des neuf (09) mesures fiscales prises dans l'ordonnance du Gouvernement, signée le 30 juillet 2020 pour accompagner les opérateurs économiques et les ménages, on note entre autres la suspension de l'application des sanctions fiscales et la suspension des contrôles fiscaux sur le terrain. Mais jusqu'à novembre 2020, et bien que l'économie togolaise soit marquée par les effets de la Covid-19, les recettes

des impôts et douanes avaient augmenté à plus de 10% du PIB. Selon les chiffres officiels, l'OTR a récolté 655,2 milliards en 2020 par rapport à un objectif de 604,5 milliards fixés.

En charge de la lourde tâche de collecter les recettes pour le compte du budget de l'Etat et de celui des collectivités territoriales, l'Office Togolais des Recettes (OTR), la régie financière née de la fusion des impôts et des douanes en décembre 2012, a décidé de prendre son bâton de pèlerin en initiant des actions en vue de susciter l'adhésion collective et volontaire de la population au paiement de l'impôt. C'est ainsi que dans son plan de communication, l'OTR organise depuis quelques années, des actions de sensibilisation à l'endroit du grand public sur le civisme fiscal. Avec l'apparition de la Covid-19 depuis 2020, ces séances de formation et de sensibilisation des contribuables ont lieu dans ses locaux en raison de la nécessité du respect des mesures barrières édictées contre la propagation du virus.

Le système fiscal to-

golais, comme dans la plupart des pays de tradition fiscale inspirée de la France, est déclaratif. Le contribuable réalise ses activités et fait ses déclarations d'impôts et taxes sous sa seule responsabilité et l'administration se réserve le droit de procéder au contrôle de la sincérité des déclarations souscrites.

Pendant des décennies, l'image du Togo était fortement ternie par des graves tensions sociopolitiques qui, avec la dévaluation du francs CFA intervenue dans les années 1990, ont fragilisé son économie. Difficile alors d'amener le contribuable togolais à payer librement ses impôts dans un pays où il avait le sentiment que l'administration est gangrenée par la corruption et la gabegie.

Aussi, le traumatisme colonial du paiement des impôts qui ne se serait pas effacé des mémoires ne favoriserait-il pas cette adhésion volontaire du citoyen au paiement de l'impôt. Certes, la notion d'impôt était connue des Togolais depuis l'époque coloniale mais cette fiscalité est progressivement considé-

rée comme lourde de par le nombre des secteurs sur lesquels elle s'est étendue d'année en année. Bien qu'elle ait permis d'ériger à l'époque le Togo au rang de Colonie modèle, la mieux gérée des colonies allemandes dans le monde, l'expérience allemande aurait été amère pour les populations togolaises en terme de contribution à la couverture des charges publiques.

Avec l'avènement de l'OTR, le renforcement de la transparence induit de la réforme, la modernisation et la simplification des procédures fiscales, telles que la dématérialisation des services de paiements pour les grandes entreprises, la prise en compte des enjeux du développement de l'économie, le renforcement des capacités des agents, sont autant de leviers sur lesquels s'appuient aujourd'hui les autorités fiscales pour une amélioration du civisme fiscal au Togo. « Pour aussi et surtout construire ce beau pays qui est le Togo », estime Pierrot.

**Joseph Mensah-Boboe**



**IMAGINE DEMAIN**

Bimensuel togolais d'information générale

Récipissé N° 0574/26/07/18/HAAC du 26 juillet 2018

**Directeur de publication:**

Tété B. MENSAH-BOBOE

boboesejoseph@gmail.com

Tel : (+228) 79483748 / 93231786

**Comité de Rédaction:**

Joseph Mensah-Boboe

Cécile SOSSOU

Serge AZIALEY

**Service commercial:**

(+228) 70353590 / 93231786 / 79483748

**Mise en page**

Denis TANGOUE  
+228 93608443

**Imprimerie**

Imprimerie SDR  
Quartier Kôdomé

**Distribution**

DAMALI Kossi

Tirage: 1000 exemplaires)

**Contacts**

Avepozo Ibomonou

Tél: (+228) 70353590 / 93231786

E-mail: [imaginedemain@yahoo.fr](mailto:imaginedemain@yahoo.fr)

# COOPÉRATION ACP-UE : « Un partenariat renforcé »

Après trois ans de négociations, les 79 pays de l'Organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et les 27 de l'Union européenne sont parvenus à un accord que les négociateurs en chef ont paraphé, mi-avril, et qui remplace l'accord de Cotonou.

Le Ministre togolais des affaires étrangères, de l'intégration régionale et des Togolais de l'extérieur, le Professeur Robert Dussey, et la Commissaire aux partenariats internationaux de l'Union Européenne, Madame Jutta Urpilainen, les négociateurs en chef, ont paraphé, jeudi 15 avril, le nouvel accord de partenariat entre les membres de l'Organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), anciens pays ACP, et l'Union européenne (UE).

## Un accord pour le long terme

La cérémonie qui s'est déroulée à Bruxelles en Belgique, a marqué la fin officielle des négociations de l'accord post-Cotonou, qui fixe, pour les vingt prochaines années, le cadre de coopération politique, économique et sectorielle entre les deux parties.

Le processus de négociation, entamé en septembre 2018, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies à New York, a connu cinq sessions, dix réunions de négociateurs en chef, et de nombreux échanges entre l'OEACP et l'UE au niveau technique. « Le processus de négociation a été long, mais l'aventure valait la peine

d'être vécue », a estimé Robert Dussey.

Selon le négociateur en chef de l'OEACP, « le nouvel accord incarne l'ambition des deux parties de renouveler les termes de leur coopération et de réorganiser leur partenariat autour de nouveaux objectifs, dans un monde en profonde mutation et en constante transformation ».

Le Chef de la diplomatie togolaise déclare que ce nouveau partenariat « prend en compte les préoccupations et les attentes des Etats de l'OEACP », et constitue une « base solide pour un nouveau renforcement d'une relation déjà solide avec l'UE ». Et, explique-t-il, c'est « ensemble que les deux parties s'attaqueront aux défis planétaires, et le feront en étroite coopération avec d'autres partenaires mondiaux ».

« Nous avons convenu d'un objectif commun, qui est la promotion du développement politique et socio-économique. Nous avons également convenu de la nécessité d'améliorer le bien-être social des citoyens de nos pays à travers le monde. Nous avons pour aspirations et objectifs communs de permettre à nos populations de mener des vies équilibrées dans des sociétés paisibles, sûres,

résilientes, durables et fondées sur des droits », a expliqué le Professeur Robert Dussey.

L'OEACP s'est assigné la mission de transformer les économies de ses Etats membres en

Nous avons un accord qui nous permettra d'adopter des politiques rationnelles de nature à améliorer les vies de millions de personnes des générations actuelles et futures. Nous passons maintenant à la pro-

a dit, pour sa part, que « ce nouveau partenariat global conclu avec le plus grand groupe de pays partenaires constitue une avancée politique majeure et marque un tournant ». « Au plus près des réalités et défis internationaux les plus

groupe les 27 pays de l'UE et les 79 pays membres de l'OEACP, représente en effet le « plus grand cadre de coopération jamais institué à l'échelle mondiale ». Le nouvel accord succédera à celui de Cotonou qui est arrivé à expiration



**Le Professeur Robert Dussey, et la Commissaire aux partenariats internationaux de l'Union Européenne, Madame Jutta Urpilainen**

leur offrant les moyens de passer du statut d'exportateurs de matières premières et d'un produit de base unique à celui d'exportateurs de produits manufacturés à plus forte valeur ajoutée.

« Nos citoyens peuvent aujourd'hui voir le résultat de ces négociations. C'est grâce à eux que nous avons pu tenir notre promesse.

chaîne étape, à savoir les préparatifs en vue de la signature et la ratification de l'Accord. Mais, le plus dur reste à faire, car il nous faudra veiller à ce que la mise en œuvre du nouvel Accord permette de répondre à nos aspirations », a ajouté le ministre.

La commissaire aux partenariats internationaux et négociatrice en chef de l'UE, Jutta Urpilainen,

récents, l'accord devrait changer la donne en ce qui concerne le renforcement des relations bilatérales que l'UE entretient avec chacun des Etats OEACP et leurs régions respectives, érigeant le partenariat OEACP-UE en une force internationale pour faire progresser les ambitions communes des parties sur la scène mondiale», a-t-elle expliqué.

Le partenariat, qui re-

en 2020 « maison application est prolongée jusqu'au 30 novembre 2021, à moins que le nouvel accord n'entre en vigueur ou ne soit appliqué à titre provisoire avant cette date », selon une source à l'Union Européenne.

**La rédaction**

# Accord post-Cotonou : il n'y a pas de place pour la polémique

*Les négociations entre les pays de l'Organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) et ceux de l'Union européenne (UE), qui ont duré presque trois années avant de déboucher sur un nouvel accord, ne se sont pas faites sans difficultés. En outre, comme pour bien d'autres accords qui engagent l'Afrique, certains acteurs de la société civile africaine ne se montrent guère enthousiastes. Mais, pour Robert Dussey, le négociateur en chef de l'OEACP, l'accord est un partenariat gagnant-gagnant.*

En paraphant, le jeudi 15 avril à Bruxelles, l'accord auquel l'OEACP, ex ACP, et l'UE sont parvenus, Robert Dussey et Jutta Urpilainen, les négociateurs en chef, se sont montrés satisfaits, unis et optimistes. La Commissaire aux partenariats internationaux de l'UE, Jutta Urpilainen, a qualifié l'accord d'« avancée politique majeure » et qui « marque un tournant ». Quant au Professeur Dussey, Ministre togolais des affaires étrangères, il s'est félicité d'un accord qui « constitue une base solide pour un nouveau renforcement d'une relation déjà solide avec l'UE ». Comme l'ont souhaité, à la fois le bloc ACP et l'UE, le nouveau texte est plus moderne que l'accord de Cotonou signé en juin 2000 et qui a pris fin en février 2020. L'une et l'autre partie ont voulu aboutir à un partenariat qui soit « en cohérence avec la réalité du monde et les enjeux nouveaux liés au progrès humain ». Le nouvel accord est un socle commun aux trois entités ACP, et il existe un protocole pour chaque groupe qui le représente dans ses particularités. Il a une durée de vie de vingt ans, mais il pourra être révisé tous les cinq ans. Les 79 états d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et les 27 de

l'Union européenne, qui représentent 1,5 milliard d'âmes, espèrent en faire constituer ainsi un bloc et une force internationale.

« L'accord porte en son sein des valeurs partagées avec l'UE comme la démocratie, le respect et la promotion des droits de l'homme, le respect de l'environnement », a dit Robert Dussey dans un entretien qu'il a accordé, déjà en décembre 2020, au journal en ligne *magazinedelafrique.com*.

Au cours des négociations, les questions clivantes, notamment celle de la migration et de la mobilité, ou de l'orientation sexuelle, ont été abordées. Les échanges ont été ainsi « difficiles » sur certains points, avait reconnu le Professeur Dussey. « Heureusement, nous avons trouvé un moyen de dépasser ces questions », a-t-il souligné.

« Nous sommes conscients qu'il ne faut plus se contenter de mots, mais que l'accord devienne une réalité. Certains pourraient voir dans l'accord des compromis – assez osés mais nécessaires – pour avancer », avait-il prévenu.

## Attirer des investissements en Afrique

Les négociations pour

l'accord post-Cotonou se sont déroulées dans un contexte où l'Afrique mettait en œuvre la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLE-CAF).

« Les questions économiques, celles qui touchent à la croissance et au développement économique durable et inclusif, ont été longuement traitées par la partie "Afrique" dans "le protocole Afrique" de l'accord parce qu'au niveau africain, nous avons la Zone de libre-échange continentale. Ce qui n'est pas le cas des Caraïbes ou du Pacifique », a expliqué Robert Dussey au cours d'une émission sur la radio allemande DW le 14 mai, émission à laquelle ont participé Boniface Mabanza et Demba Moussa Dembele, représentants des sociétés civiles africaines.

« Ce que l'Afrique veut, c'est un investissement. Car la zone de libre-échange continentale doit favoriser un investissement important des partenaires du monde et dans ce cas, des partenaires européens », a souhaité le Ministre. Cependant, les membres des sociétés civiles africaines, du moins certains, trouvent que l'Afrique, comme d'habitude, sort perdante de ce partenariat. Le Sénégalais Demba

Moussa Dembele, militant altermondialiste, directeur du Forum africain des alternatives et membre du réseau Frantz Fanon, ne croit pas et justifie son sentiment: « Il n'y a jamais eu de développement inclusif impulsé par l'Europe. Ce que l'Europe veut, c'est que l'Afrique reste productrice et exportatrice de matières premières sur lesquelles l'Europe va s'appuyer pour continuer à se développer. L'Europe n'aidera jamais l'Afrique à se développer. Ce n'est pas dans son intérêt. ».

« Les gouvernements africains s'orientent sur des concepts économiques mais aussi politiques formulés ailleurs pour des intérêts d'ailleurs », croit, pour sa part, Boniface Mabanza, professeur de sciences politiques et de philosophie, originaire de la République Démocratique du Congo.

## Des points ayant suscité des débats

L'Afrique n'est toujours pas prise en compte comme un seul bloc dans les accords de partenariat ACP-UE. L'Afrique du nord, considérée comme une extension territoriale européenne, n'en fait pas partie. « C'est une approche qui est européenne, et non la nôtre. Mais nous avons eu beaucoup de difficultés à l'accepter. C'est l'Europe qui

a cette approche du voisinage. Il y avait déjà des accords de partenariat de voisinage avec les pays du nord du continent africain », a expliqué Robert Dussey. « Il faut aussi reconnaître que ce sont ces pays (les pays de l'Afrique du nord) qui ont accepté d'être dans un partenariat de voisinage avec l'Europe que d'être dans les ACP », a-t-il poursuivi.

« C'est un danger réel pour l'intégration africaine », a estimé Boniface Mabanza, « parce que la Zone de libre échange est une zone continentale qui comprend aussi l'Afrique du nord », mais « avec cet accord (OEACP- UE), l'Afrique du nord n'y est pas comprise », a-t-il déploré.

Autre point sur lequel les discussions ont été compliquées est la question de la migration et la mobilité. A cause de la situation et du débat autour de la migration clandestine, les échanges sur ces questions ont ravivé les tensions, a avoué le Ministre togolais des affaires étrangères, de l'intégration régionale et des Togolais de l'extérieur, qui a toutefois rassuré que des compromis ont été trouvés. Tout comme sur la difficile question de l'orientation sexuelle.

## Entrée en vigueur et ratification du nouvel accord

Avant l'entrée en vigueur du nouvel accord, les parties doivent achever leurs

procédures internes. La partie européenne a besoin de près de six mois pour boucler les siennes. Il lui faut d'abord obtenir l'aval du Conseil et du Parlement européens.

« Nous sommes en train de tout faire pour assouplir un peu les prochaines étapes afin que, par la signature de la Commissaire et de nous-même, cet accord soit déjà mis en place, mis en œuvre dans chacun de nos pays », indique le Professeur Dussey, pour qui il s'agira d'une procédure simplifiée afin d'éviter toutes les lourdeurs au niveau de chaque Etat et certains parlements.

Reste à savoir si, dans la phase de la ratification de ce nouvel accord, il peut y avoir des réserves de la part de certains Etats sur certains points. L'accord « prend en compte les préoccupations et les attentes des Etats de l'OEACP, a rassuré Robert Dussey le jour où il l'a paraphé. Et les questions prioritaires, stratégiques pour les ACP, les questions du commerce, zone de libre-échange économique continentale, la paix et la sécurité sur le continent africain ont été pris en compte.»

Joseph MB

# Prix à la consommation: Tout faire pour freiner la hausse

*Coup de massue des nouvelles taxes et de l'inflation galopante sur la bourse des Togolais, déjà sérieusement fragilisée par les « effets secondaires » de la Covid-19 et son lot de confinement, d'Etat d'urgence sanitaire... Et c'est le panier de la ménagère qui ramasse les pots cassés. Témoignages.*

« Tout est devenu cher. Avant, tu pouvais faire le marché avec 1000F mais aujourd'hui, ce n'est pas évident de préparer même le riz aux enfants avec ce montant », nous dit Carine Mensah. Ce mardi 15 juin, elle a fini par acheter le mullet, l'un des rares poissons frais dont on peut se procurer à un prix raisonnable.

Les autres poissons très prisés, comme le maquereau, sont devenus un peu plus chers. « Le kilo du maquereau dépend des variétés. Mais actuellement, je peux dire qu'il a augmenté de 150F le kilo. Maintenant en fonction des grosseurs, les prix vont de 1600 à 2000 le kilogramme », renseigne Aniel, tenancière d'une poissonnerie.

En gros, il faut prévoir au moins 1300F si vous souhaitez avoir des petits maquereaux et autour de 1600 et plus pour le maquereau moyen.

Les petits poissons fumés vers lesquels certaines ménagères se tournaient en pareille situation, sont devenus aussi plus coûteux. « Le tas de 500F aujourd'hui c'est 4 à 6 poissons. Pour 1000F, c'est une quinzaine. Or, par le passé c'était environ 15 parfois 20 à 500F », déclare Akou qui dit varier les repas en intégrant ceux qui ne nécessitent pas de poisson

au moins trois fois la semaine.



Kossiwa, revendeuse de céréales au marché

comme si la commerçante n'à acheter que cette

**Illustration**

En dehors du poisson, les ménagères se plaignent de l'augmentation des prix des denrées comme le riz, le maïs, l'huile et la tomate. « Le sac de riz de 25 kg que j'achetais souvent pour la maison à 11000 francs est à 14500 », indique Bernadette, une autre ménagère. Pour la tomate fraîche, une revendeuse nous confie que le cageot autrefois à 3500 coûte autour de 14000 francs.

« Tu achètes un produit à 1000F, le lendemain on te dit que le prix a augmenté sans jamais te donner des explications. Finalement tout le monde fait ce qu'il veut. Les commerçants exagèrent trop », dénonce Ayélé H. Un argument que balaie du revers de la main Mme Avomé

d'Adidogomé. « Avant, la pluie était régulière ; donc les récoltes étaient abondantes. Et nous arrivions à stocker assez de céréales comme le maïs, le haricot et le mil pour les revendre en période de pénurie. Maintenant ce n'est plus possible. Avec les effets du changement climatique nous achetons cher donc automatiquement nous revendons aussi cher », se justifie la revendeuse de céréales.

Pour certains Togolais, les commerçantes et revendeuses profitent de la hausse du transport et des frais de dédouanement au port autonome de Lomé, pour spéculer sur les prix. « Quand le transport passe de 500 à 600F par exemple, la boîte de tomate de 400 connaît également une

seule boîte au magasin. C'est de l'arnaque pure et simple », lance Télé, une restauratrice. Doki Kaségnè, revendeuse de légume et épices, n'est pas sur la même longueur d'onde que la restauratrice. « Souvent quand nous nous rendons dans les marchés de l'intérieur du pays pour nous approvisionner, nous ne trouvons pas les marchandises sur place. Nous sommes obligées d'aller dans les villages lointains avec des taxi-motos qui coûtent parfois chers et ces frais imprévus se répercutent sur le prix de vente des produits à Lomé », a-t-elle expliqué.

l'Agence nationale de sécurité alimentaire (AN-SAT) a ouvert ses opérations de vente sur toute l'étendue du territoire. Le samedi 12 juin, le Ministre du commerce, de l'industrie et de la consommation locale, Kodzo Adedze s'est rendu dans les marchés d'Adidogomé, d'Agoe, et de Cacaveli, « pour mieux appréhender les éléments justifiant la spéculation des denrées alimentaires par les revendeuses », fait savoir son ministère.

**Cecile Sossou**

Pour freiner la hausse, depuis fin mars 2020,



**#CQFS**

**Les entreprises fiscalement à jours sont moins taxées à la douane lors des importations.**

# Bonici Pizza s'implante au Togo

*Bonici poursuit sa stratégie d'expansion, cette fois-ci, hors de la France. L'entreprise toulousaine de livraison de pizzas part désormais à la conquête des marchés africains en signant, il y a quelques mois, son premier contrat de master-franchise avec la société ZENER-Sodigaz via sa filiale Diwa Products. Le premier point de vente « Bonici-Africa » est ouvert, depuis le début du mois de mai, à Lomé.*

**C**réée en 2008 en banlieue toulousaine, l'entreprise de livraison de pizzas «Bonici » est passée en une décennie de quelques magasins dans le Sud-Ouest à plus de 44 points de vente sur l'ensemble du territoire français. Très bien implantée en Nouvelle-Aquitaine et dans le Sud-Est, elle a ouvert de nouvelles franchises en 2019 en région parisienne, à la Réunion, en Guadeloupe et en Guyane.

## Le premier contrat en master-franchise

Dans la dynamique de son expansion, cette PME a signé son premier contrat en master-franchise, il y a quelques semaines, avec la société togolaise Zener (anciennement Sodigaz), à travers sa filiale Diwa Products, spécialisée dans l'agro-industrie de transformation de produits locaux de proximité et de restauration rapide. Elle compte en profiter pour s'implanter progressivement en Afrique de l'ouest, centrale et orientale.

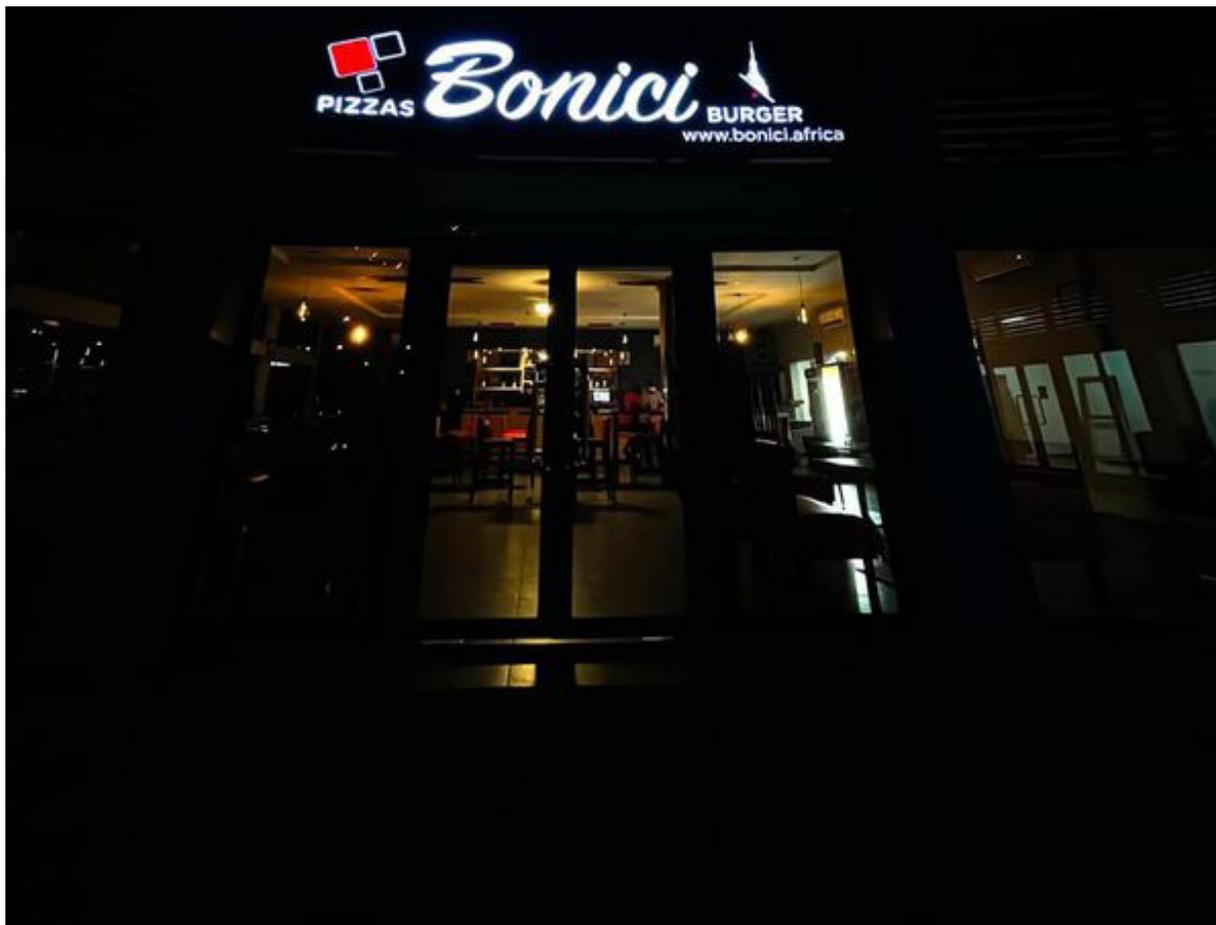
« Le Togo constitue un point d'ancrage pour un développement plus large en Afrique. Le marché de l'Afrique

de l'ouest est actuellement l'un des plus importants, avec une population jeune et

« Bonici ». Le premier point de vente est déjà ouvert à Lomé, depuis quelques jours. Il est

## modèle français

On ne change pas un concept qui gagne. Pour



Bonici Africa à Lomé

une consommation dynamique. D'ici une dizaine d'années, il devrait exploser », explique Jérôme Bonici, fondateur de l'entreprise.

## Un développement via le réseau de stations-service

« Bonici-Africa » dont le siège se trouve à Lomé, représente le master franchisé en Afrique de

situé à Agoè au carrefour 2 lions. D'autres points de vente s'en suivront d'ici peu car les promoteurs projettent 50 points de vente d'ici fin 2022. L'implantation de « Bonici-Africa » accompagne la mise en place d'un réseau de stations-service au Togo, mais aussi à travers toute l'Afrique de l'ouest.

## L'exportation du

modèle de franchise en Afrique, le directeur commercial de Zener-Sodigaz, aussi directeur délégué de Diwa Products et le responsable de formation de Sodigaz ont été formés auprès des équipes toulousaines. « La formation des franchisés a été l'une des clés de notre succès en France. Pour implanter la marque en Afrique, elle constitue aussi une

étape essentielle, même si le contexte culturel est différent. », précise Jérôme Bonici.

## A propos de Bonici

L'entreprise a ouvert son premier magasin dans la banlieue de Toulouse en 2008. Depuis,

burgers faits maison, offre composée à 70% de produits frais, ingrédients qualitatifs (emental français, steaks Black Angus, fromages italiens...). Une recette qui fait succès, garantissant aux franchisés français, en moyenne, un chiffre d'affaires d'annuel entre 250 000 et 300 000 euros.

## A propos de ZENER-Sodigaz

Dirigé par l'entrepreneur africain à succès Jonas Aklesso Daou, Sodigaz, devenu Zener, détient 65% du marché de la distribution de gaz au Togo. La société fait partie des dix entreprises africaines choisies en 2018 pour le programme Elite qui accompagne l'entrée en bourse des PME de la région affichant un fort potentiel de croissance. Parallèlement à la distribution de gaz et à son réseau de stations-services, Zener-Sodigaz se diversifie également dans les secteurs du béton, de l'énergie solaire et dans l'agro-industrie avec Diwa Products, partenaire direct de Pizza Bonici en Afrique sub-saharienne. En 2018 cette PME a réalisé un chiffre d'affaires de près de 13 millions d', en progression de 50% par rapport à 2017.

elle a développé son réseau de franchises dans toute la France et a vu son chiffre d'affaires augmenter de 998 000 euros à 2 926 000 euros en trois ans.

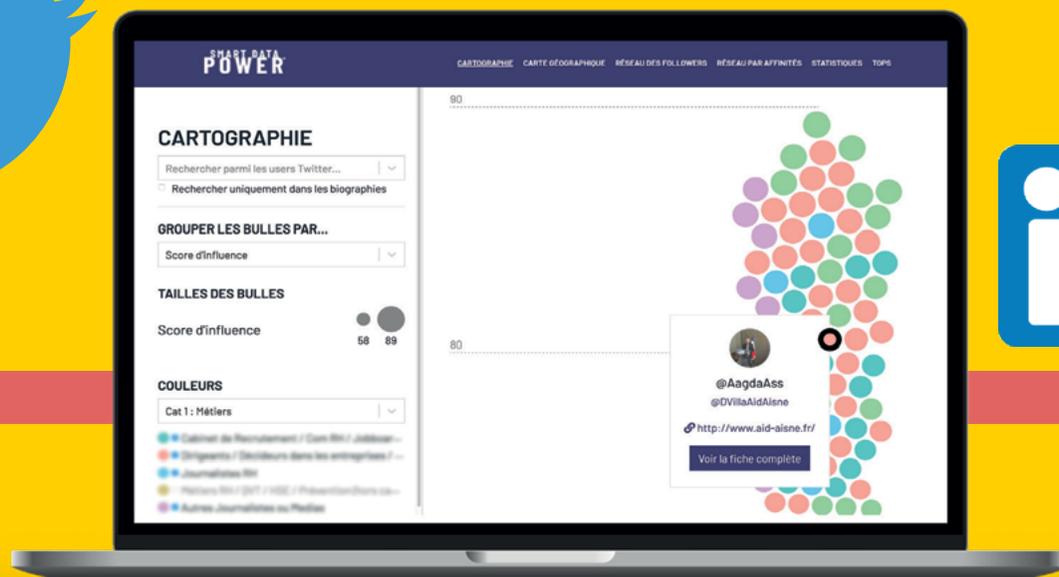
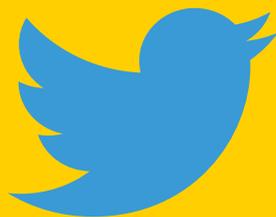
Implantés principalement dans des villes de 10 000 habitants au pouvoir d'achat élevé, les pizzerias Bonici misent sur un positionnement haut de gamme : pâte à pizza et pains

# SMART DATA POWER<sup>®</sup>

Collecte de data  
et cartographie d'influenceurs  
sur l'Afrique et les Africains



OPEN  
DATA



PLUS D'INFOS ?

[contact@smartdatapower.fr](mailto:contact@smartdatapower.fr)